



FGTB

setca

ESPRESSO

ÉCO-CHÈQUES

FEU VERT POUR VOTRE POUVOIR D'ACHAT

EDITO



CPNAE, commerce, logistique, industrie... Les accords sectoriels 2009-2010 sont conclus les uns après les autres. Beaucoup prévoient que vous recevrez bientôt des éco-chèques. Dans cet *Expresso*, nous vous expliquerons tout sur eux.



Eco-chèques et chèques-repas sortent un peu du même tonneau. Ils ont été créés pour maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs dans une période économiquement difficile sans que les employeurs ne doivent trop en payer la note. Avec les éco-chèques, les préoccupations environnementales sont favorisées.

A L'ORIGINE...

1982 – 1983. Les chèques-repas sont popularisés à l'occasion d'une période de blocage salarial. Les employeurs y ont trouvé une occasion de donner du «net» sans en payer les cotisations sociales. Les travailleurs à première vue y trouvent leur compte, car ils n'auraient pas obtenu le même montant net s'il était taxé et soumis aux cotisations sociales comme leur rémunération. Depuis lors, ils font partie de beaucoup de packages salariaux.



ECO-CHÈQUES : L'HISTOIRE SE RÉPÈTE

25 ans plus tard, la crise économique et financière est là. Elle a eu une influence certaine sur l'accord interprofessionnel (AIP) exceptionnel qui a été conclu en décembre 2008. Dès avant les négociations, il était évident que les employeurs s'y rendraient sans scrupules. Ils ont régulièrement attaqué l'index, ont accusé les syndicats de répandre une «hystérie sur le pouvoir d'achat», etc. Mais le mécanisme d'indexation est finalement resté intact.



Les employeurs ont fait une concession sous la forme d'une augmentation nette du pouvoir d'achat de €125 en 2009 et €250 dès 2010. La mise en œuvre se fera par une augmentation des chèques-repas, un autre avantage net ou... des éco-chèques, inventés par L'AIP exceptionnel.

OUI AU POUVOIR D'ACHAT. MAIS...

Le SETCa se réjouit de cet avantage supplémentaire. Mais il faut bien constater que l'éco-chèque n'alimente pas la sécurité sociale, au contraire du salaire brut, par exemple. Ils ne sont donc pas pris en compte pour le calcul des pensions et toutes les autres allocations, qui sont liées à la rémunération. Beaucoup d'accords sectoriels prévoient une évaluation du système éco-chèques d'ici fin 2010. Entretemps, le SETCa restera vigilant pour que l'éco-chèque ne devienne pas une coquille vide. Nous continuerons naturellement à privilégier des augmentations du salaire brut. ■

↓
ERWIN DE DEYN
Président

↓
MYRIAM DELMÉE
Vice-présidente

Ensemble, on est plus forts.

LES ÉCO-CHÈQUES : EN PRATIQUE

QU'EST-CE QU'UN ÉCO-CHÈQUE?

L'éco-chèque est un chèque destiné à l'achat de produits et services à caractère écologique. On peut en recevoir de son employeur et s'en servir chez un commerçant ou un prestataire pour payer certains produits.

VAIS-JE RECEVOIR DES ÉCO-CHÈQUES ?

C'est à voir... Pour avoir des éco-chèques, il faut :

- ▶ **Soit une convention collective de travail au niveau du secteur ou de votre entreprise**
- ▶ **Soit, s'il n'y a pas de délégation syndicale dans votre entreprise, et à défaut d'une convention collective sectorielle, ou si vous faites partie d'une catégorie de travailleurs habituellement sans convention collective de travail, une convention individuelle écrite.**

QUE PEUT-ON ACHETER AVEC UN ÉCO-CHÈQUE?

Uniquement des produits et services écologiques repris dans une liste officielle.

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Ampoules économiques, lampes lumineuses, LED, appareils fonctionnant à l'énergie solaire ou manuelle. Et tout ce qui est subsidié ou déductible au niveau fédéral ou régional : matériaux isolants pour les murs, les sols et les toits, double-vitrage spécial, thermostat, chaudière ou chauffe-eau à haut-rendement, panneaux solaires, frigo, machine à laver A++, sèche-linge A ou au gaz ...

ÉCONOMIE D'EAU

Pommeau de douche, robinet ou chasse d'eau économique, citerne d'eau.

MOBILITÉ DURABLE

Ticket de transports en commun (pas d'abonnement), vélo et accessoires, cours d'éco-conduite, filtre à particule diesel, installation LPG.

ÉCONOMIE DE DÉCHETS

Piles rechargeables (et chargeurs), papier recyclé non-blanchi, langes lavables, fût de compostage.

ÉCO-DESIGN

Produits et services sous label écologique : certains papiers-toilette, liquide vaisselle, nettoie-vitre, peinture...

MAIN VERTE

Bois ou objet en bois exploité durablement, arbre, bulbes, semences et plantes vertes d'extérieur, terreau, engrais bio, outil de jardin (non motorisé).

QUAND RECEVRAIS-JE DES ÉCO-CHÈQUES? ET COMBIEN ?

Une ou plusieurs fois par an. Ca dépend de votre convention. Celle-ci doit préciser le montant total que vous recevrez, le montant de chaque chèque ou encore la fréquence à laquelle vous les recevez. Pour les temps partiels, dans certains secteurs, les montants ont été proratisés en tout ou en partie. Renseignez-vous auprès de vos délégués. Lors de la première remise d'éco-chèques, votre employeur devra vous informer du contenu de la convention et de la liste des achats et services concernés.

QUELLE VALEUR MAXIMALE POUR LES ÉCO-CHÈQUES?

Le montant total maximum ne peut dépasser € 125 en 2009, € 250 dès 2010. Le montant précis sera indiqué dans la convention. La valeur faciale d'un éco-chèque est de maximum € 10.

COMBIEN DE TEMPS AI-JE POUR UTILISER UN ÉCO-CHÈQUE?

2 ans (24 mois). Vous pourrez donc si vous le souhaitez mettre de côté jusqu'à l'année prochaine ceux de 2009. Cumulé aux éco-chèques de 2010, cela pourra vous permettre de faire un achat plus important.

MON EMPLOYEUR PEUT-IL PAYER MON SALAIRE EN ÉCO-CHÈQUES?

Non, l'éco-chèque ne peut en aucun cas remplacer votre salaire, ni vos primes ou avantages actuels. C'est un supplément de pouvoir d'achat et non une conversion de pouvoir d'achat existant.

Le label écologique européen



Le catalogue des produits écolabellisés sur www.ecolabel.be

La liste complète des produits que vous pouvez payer avec des éco-chèques sur www.setca.org

COMPARAISON ÉCO-CHÈQUES / CHÈQUES-REPAS

	ÉCO-CHÈQUES	CHÈQUES-REPAS
Points communs	Supplément au salaire, qui n'est pas taxé et ne fait pas l'objet de cotisations sociales.	
À utiliser pour...	Les produits écologiques et durables repris dans la liste.	Des repas ou des aliments prêts à consommer.
Validité	24 mois.	3 mois.
Cotisation personnelle	Vous ne versez rien.	Vous payez une retenue de € 1,09 minimum par chèque-repas.
Règles d'attribution	<p>Ne dépend pas du nombre de jours prestés.</p> <p>Pour les travailleurs qui ont été engagés dans le courant de 2009, les éco-chèques seront attribuées au prorata du nombre de mois prestés. Pour les travailleurs à temps partiel, dans certains secteurs, les montants ont été proratisés en tout ou en partie via CCT.</p> <p>En outre, en cas de suspension du contrat de travail, vous avez droit à des éco-chèques pour les jours pour lesquels il a perçu une rémunération ou un pécule de vacances. Est également assimilé le congé de maternité.</p> <p>Votre délégué ou le service juridique de votre régionale vous en dira plus sur le calcul.</p>	<p>Dépend du nombre de jours prestés.</p> <p>Les entreprises où les régimes de travail différents sont applicables en même temps peuvent opter pour un calcul alternatif en fonction du nombre d'heures prestées.</p> <p>Votre délégué ou le service juridique de votre régionale vous en dira plus sur le calcul.</p>

ENSEMBLE ON EST PLUS FORTS www.setca.org

JUIN 2009 - E. R.: ERWIN DE DEYN ET MYRIAM DELMÉE - RUE HAUTE 42 - 1000 BRUXELLES

NOS BUREAUX RÉGIONAUX

ARLON
Rue des Martyrs 80
6700 Arlon
Tél. +32 63 23 00 30
admin.arlon@setca-fgtb.be

BRABANT WALLON
Rue de l'Évêché 11
1400 Nivelles
Tél. +32 67 21 67 13
admin.brabantwallon@setca-fgtb.be

BRUXELLES, HALLE, VILVOORDE
Place Rouppe 3 (3^e & 4^e ét.)
1000 Bruxelles
Tél. +32 2 519 72 11
admin.bruxelles@setca-fgtb.be

Edingensesteenweg 16
1500 Halle
Tél. +32 2 356 06 76
admin.halle@setca-fgtb.be

Mechelsestraat 6 (1^{er} étage)
1800 Vilvoorde
Tél. +32 2 252 43 33
admin.vilvoorde@setca-fgtb.be

CHARLEROI
Quai de Brabant 9
6000 Charleroi
Tél. +32 71 20 82 60
admin.charleroi@setca-fgtb.be

CENTRE
Place Communale 15
7100 La Louvière
Tél. +32 64 23 66 10
SETCaLaLouviere@setca-fgtb.be

LIÈGE
Place Saint-Paul 9-11
4000 Liège
Tél. +32 4 221 95 11
admin.liege@setca-fgtb.be

MONS BORINAGE
Rue Chisaire 34
7000 Mons
Tél. +32 65 40 37 37
admin.mons@setca-fgtb.be

NAMUR
Rue Dewez 40/42
5000 Namur
Tél. +32 81 64 99 80
admin.namur@setca-fgtb.be

WALLONIE PICARDE
Rue Roc Saint Nicaise 4-6
7500 Tournai
Tél. +32 69 89 06 56
admin.tournai@setca-fgtb.be

VERVIERS
Pont aux Lions 23 (Galerie des 2 Places)
4800 Verviers
Tél. + 32 87 39 30 00
admin.verviers@setca-fgtb.be